

Tous les agriculteurs contribuent au programme à raison de 1 p. 100 du produit des ventes de blé, d'avoine, d'orge, seigle et graine de colza; ainsi, le prélèvement pour la campagne de 1958-1959 s'est élevé à \$6,674,000. Depuis 1939, \$113,985,190 ont été perçus et \$227,543,546 versés à 1,036,967 bénéficiaires. Les fonds nécessaires sont tirés du Trésor sans intérêt.

Sous-section 3.—Le Canada et la FAO

L'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), comprenant présentement 77 États membres, a été créée en vue de favoriser, sur le plan national et international, des mesures visant à améliorer l'efficacité dans les domaines de la production, de la transformation, de la distribution et de l'utilisation de tous les vivres et produits agricoles, dans le dessein de venir en aide à tous les pays désireux de hausser les niveaux de l'alimentation et du régime de vie de leurs peuples. L'organisme recueille et diffuse les renseignements propres à aider les États membres et autres qui le désirent, à améliorer leurs méthodes de culture, de pêche, d'exploitation forestière, de commercialisation, de crédit agricole, et autres. Il est appelé à contribuer de bien des façons à l'élaboration et à la coordination des programmes et régimes nationaux relatifs à l'agriculture.

La Conférence de la FAO a lieu tous les deux ans et son Conseil, composé de 25 États membres, se réunit à peu près deux fois l'an ou dans les cas d'urgence. Elle étudie la situation mondiale dans les domaines de l'alimentation, l'agriculture, les pêcheries et les forêts ainsi que le fonctionnement du secrétariat de la FAO. Le Conseil, dont les sessions sont plus fréquentes, surveille le jeu des prix et des approvisionnements.

Les travaux courants de l'Organisation sont effectués par quelque 1,500 fonctionnaires postés au Bureau central ou répartis dans cinq bureaux régionaux; plus de 50 nationalités différentes y sont représentées. Cet organisme a été réorganisé au cours des deux dernières années et se répartit en deux départements comptant dix divisions techniques, soit l'Aménagement des terres et des eaux; Phytotechnie; Zootechnie; Institutions et services ruraux; Sylviculture et produits forestiers; Pêcheries; Statistique; Économie; Denrées; et Alimentation; en outre, un Service est consacré à l'administration des réunions et du protocole; il comprend des sections chargées des renseignements, des publications, de la rédaction des rapports relatifs aux lois agricoles et une bibliothèque.

On compte en outre plus de 50 comités de techniciens représentant les États membres intéressés à des problèmes particuliers, par exemple, la Commission des produits, la Commission internationale du riz, le Comité de la FAO chargé de la lutte contre la sauterelle des déserts, le Conseil des Pêcheries, le Comité de liaison de la FAO en matière de technologie des produits de la pêche, la Commission européenne chargée de la lutte contre la fièvre aphteuse, les Commissions régionales des forêts, etc.

La FAO dirige en outre le Programme d'assistance technique qui réunit environ 435 spécialistes de l'assistance technique assignés à des entreprises sur place dans près de 65 pays ou subdivisions politiques. La création du Fonds spécial des Nations Unies ces derniers temps a ouvert un nouveau champ d'action. Au terme de l'année 1959, la FAO avait été appelée à la direction de cinq entreprises de grande envergure et de première importance, dont quatre portant sur l'aménagement des eaux. Le budget courant de la FAO s'élève à \$9,225,500 par année. En outre, un montant presque équivalent à cette somme est versé à la FAO par la Direction de l'assistance technique des Nations Unies et le Fonds spécial.

Travaux techniques.—La FAO est un organe de collaboration dans la lutte contre les insectes et la maladie. Dans le Moyen-Orient, elle coordonne les mesures internationales de lutte contre les sauterelles. La Commission européenne de la lutte contre la fièvre aphteuse, créée en 1952 sous l'égide de la FAO, cherche à éliminer complètement cette maladie. L'aménagement des bassins hydrographiques et des cours d'eau limitrophes est un autre domaine où la coopération internationale s'impose. De concert avec d'autres organismes des Nations Unies et à la demande des gouvernements du Viet-Nam, du Cambodge, du Laos et de la Thaïlande, la FAO étudie la mise en valeur des terres et